

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT

Le 23 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme CHATRE Muriel, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h19), M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard (arrivé à 19h10), M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul (remplacé par Mme CHATRE Muriel), Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (Mars)

N°2020/N°001

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Monsieur le Président informe le conseil du caractère obligatoire et annuel d'un débat d'orientation budgétaire. Le débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans la logique du droit à l'information et au renforcement de la démocratie territoriale prévus par la loi du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (modifiée par la loi de programmation des finances publiques (LPFP) n° 2018-32 du 22 janvier 2018). Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations qui préfigurent les priorités du budget primitif et d'être informée de la situation financière de la collectivité. Il permet aussi à l'assemblée délibérante de s'exprimer sur la stratégie financière.

Différents éléments financiers ont été transmis à chaque conseiller communautaire le 16 janvier 2020 au moyen d'un rapport d'orientations budgétaires.

M. FRACHISSE, Vice-président en charge des finances et du patrimoine, présente les éléments du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2020.

Oui l'exposé, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide le rapport d'orientation budgétaire (document joint)
- Prend acte du débat d'orientation budgétaire 2020 qui servira de base à l'élaboration des différents budgets primitifs.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200123-N2020-001A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2020

Affichage : 31/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT

Le 23 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme CHATRE Muriel, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h19), M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard (arrivé à 19h10), M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul (remplacé par Mme CHATRE Muriel), Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (Mars)

N°2020/N°002

OBJET : FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE DE PLEIN AIR POUR LA SAISON DE 2020 : TARIFS ET HORAIRES D'OUVERTURE

M le Président présente la proposition pour les tarifs et horaires d'ouverture de la piscine de plein air pour 2020 comme suit :

Proposition maintien des tarifs
➤ Plein tarif « adultes » (à partir de 13 ans) : 2.50 € ➤ Enfants (2 à 12 ans) et tarifs pour les centres de loisirs : 1€ ➤ Gratuité pour les moins de 2 ans ➤ Abonnement juillet/août pour « adultes » : 40€ ➤ Carte nominative 10 entrées « adultes » (à partir de 13 ans) : 20 € ➤ Abonnement juillet/août pour enfants (2 à 12 ans) : 23€ ➤ Carte nominative 10 entrées enfants (de 2 à 12 ans) : 8 € ➤ Cours de natation : 10€ ➤ Gratuité pour les résidents des campings municipaux de Charlieu, Pouilly sous Charlieu et Belmont de la Loire (sur présentation d'un justificatif)

Proposition ouverture pour été 2020
⇒ Ouverture à partir du 15 juin les week-ends (les 13 et 14 juin, les 20 et 21 juin, les 27 et 28 juin) ⇒ Ouverture en continu du 4 juillet et jusqu'au 30 août inclus
Du lundi au vendredi 10h30 à 13h30 et 14h30 à 19h Samedi et dimanche : 10h30 à 19h Jours fériés travaillés Cours de natation possibles pendant les horaires d'ouverture (le matin)

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide les tarifs 2020 de la piscine plein air.
- Valide les périodes et horaires d'ouvertures de la piscine de plein air pour la saison 2020.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200123-N2020-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2020

Affichage : 31/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT

Le 23 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme CHATRE Muriel, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h19), M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard (arrivé à 19h10), M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul (remplacé par Mme CHATRE Muriel), Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (Mars)

N°2020/N°003

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2020

A l'occasion du débat d'orientation budgétaire, et suite aux propositions de la commission finances, M. le Président demande au Conseil Communautaire de se positionner sur le maintien des taux de taxe d'habitation, de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe sur le foncier non bâti.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de maintenir le taux de C.F.E – Cotisation Foncière des Entreprises, pour 2020 à 22,79 %,
- Rappelle le taux de la taxe d'habitation gelé pour 2020 à 9,53 %,
- Décide de maintenir le taux de la taxe sur le foncier non bâti, pour 2020 à 1,89 %.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200123-N2020-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2020

Affichage : 31/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT

Le 23 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme CHATRE Muriel, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h19), M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard (arrivé à 19h10), M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul (remplacé par Mme CHATRE Muriel), Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (Mars)

N°2020/N°004

OBJET : TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES – FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR POUR 2021

M. le Président expose les dispositions du 5^{ème} alinéa du point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi N°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 permettant aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre percevant la taxe sur les surfaces commerciales, prévue aux articles 3 à 7 de la loi N°72-657 du 13 juillet 1972, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur compris entre 0,95 et 1,05, s'agissant de la première année au titre de laquelle cette faculté est exercée. Il ne peut ensuite varier de plus de 0,05 chaque année tout en étant compris entre 0.8 et 1.3 (sous certaines conditions).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Fixe le coefficient multiplicateur de TASCOT à 1,20 à compter du 1^{er} janvier 2021.
- Charge M. le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200123-N2020-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2020

Affichage : 31/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT

Le 23 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme CHATRE Muriel, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h19), M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard (arrivé à 19h10), M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul (remplacé par Mme CHATRE Muriel), Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (Mars)

N°2020/N°005

OBJET : OFFICE DE TOURISME – AVENANT PARTICIPATION 2020

M. le Vice-président en charge des finances présente le besoin de financement de l'Office de tourisme de Charlieu Belmont Communauté. La demande est de 195 000 € pour l'année 2020.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention avec l'Office de Tourisme
- Fixe la participation 2020 à 195 000 €.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200123-N2020-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2020

Affichage : 14/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT

Le 23 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme CHATRE Muriel, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h19), M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard (arrivé à 19h10), M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul (remplacé par Mme CHATRE Muriel), Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (Mars)

N°2020/N°006

OBJET : SUBVENTION 2020 DE L'AMICALE DU PERSONNEL

M. le Vice-président en charge des ressources humaines présente, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, la demande de subvention de l'association Amicale du personnel pour 2020. La demande de subvention pour 2020 est maintenue à 7 800 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accorde une subvention de 7 800 € à Amicale du personnel pour 2020.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200131-N2020-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2020

Affichage : 31/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT

Le 23 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme CHATRE Muriel, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h19), M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard (arrivé à 19h10), M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul (remplacé par Mme CHATRE Muriel), Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (Mars)

N°2020/N°007

OBJET : MISE A JOUR DES MONTANTS DE BASE SERVANT A L'ETABLISSEMENT DE LA COTISATION MINIMUM DE CFE

M. le Président présente au conseil communautaire une proposition de mise à jour des montants de base servant à l'établissement de la cotisation minimum de CFE afin d'avoir une répartition plus cohérente entre chaque catégorie sur la base de l'article 1647 D du code général des impôts :

Cat	CA ou recettes en euro	Base minimum CFE possible en euro	BASE CFE MINIMUM PROPOSEE en euro
1	0 => 10.000	221 => 526	300
2	10.001 => 32.600	221 => 1.050	400
3	32.601 => 100.000	221 => 2.207	700
4	100.001 => 250.000	221 => 3.679	1 000
5	250.001 => 500.000	221 => 5.254	2 000
6	> 500.000	221 => 6.833	3 000

Vu l'article 1647 D du code général des impôts,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum.
- Fixe le montant de cette base à 300 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 €.
- Fixe le montant de cette base à 400 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est compris entre 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €.

- Fixe le montant de cette base à 700 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est compris entre 32 600 et inférieur ou égal à 100 000 €.
- Fixe le montant de cette base à 1 000 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est compris entre 100 000 et inférieur ou égal à 250 000 €.
- Fixe le montant de cette base à 2 000 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est compris entre 250 000 et inférieur ou égal à 500 000 €.
- Fixe le montant de cette base à 3 000 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €.
- Charge M. le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René MALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200123-N2020-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2020

Affichage : 31/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT

Le 23 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme CHATRE Muriel, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h19), M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard (arrivé à 19h10), M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul (remplacé par Mme CHATRE Muriel), Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (Mars)

N°2020/N°008

OBJET : TAXE D'HABITATION – SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE

M. le Président expose les dispositions de l'article 1411 II. 3. du code général des impôts permettant au conseil de Charlieu-Belmont Communauté d'instituer un abattement spécial à la base en faveur des personnes de condition modeste entre 1 % et 15 % de la valeur locative moyenne des logements. Il précise que cet abattement bénéficie aux contribuables dont le montant des revenus de l'année précédente n'excède pas la limite prévue à l'article 1417 du code général des impôts et dont l'habitation principale a une valeur locative inférieure à 130 % de la valeur locative moyenne, ce pourcentage étant augmenté de 10 points par personne à charge à titre exclusif ou principal. Le Conseil Communautaire a confirmé le maintien de cet abattement facultatif par délibération n°2015-136. M. le Président précise qu'avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, l'abattement spécial à la base n'a plus lieu d'être et propose sa suppression.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de supprimer l'abattement spécial à la base pour la taxe d'habitation, avec effet au 1^{er} janvier 2021,
- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200123-N2020-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2020

Affichage : 31/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT

Le 23 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme CHATRE Muriel, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h19), M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard (arrivé à 19h10), M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul (remplacé par Mme CHATRE Muriel), Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (Mars)

N°2020/N°009

OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME – UNITE DE TRAITEMENT DES BOUES DE POUILLY SOUS CHARLIEU

M le Vice-Président en charge des finances publiques explique qu'il serait utile de définir une autorisation de programme pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une unité de traitement des boues sur Pouilly sous Charlieu pour un montant total de 648 000 € TTC décomposée de la façon suivante :

UNITE DE TRAITEMENT DES BOUES POUILLY SOUS CHARLIEU 648 000 € TTC	
2020	40 000 €
2021	602 000 €
2022	6 000 €

Les dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions, un éventuel emprunt et l'autofinancement sur les 3 ans.

Il est rappelé que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Détermine une autorisation de programme pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une unité de traitement des boues sur Pouilly sous Charlieu pour un montant total de 648 000 € TTC.

- Valide la répartition sur 3 ans (2020-2022) telle que définie ci-dessus.
- Dit que les dépenses seront prévues au budget annexe « traitement des boues » en investissement (programme 02).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALONGE



07/MIS DOCS/ECU/DEL18 2020-009 VU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200123-N2020-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2020

Affichage : 31/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT

Le 23 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme CHATRE Muriel, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h19), M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard (arrivé à 19h10), M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul (remplacé par Mme CHATRE Muriel), Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (Mars)

N°2020/N°010

OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PAV

M le Vice-Président en charge des finances publiques explique qu'il serait utile de définir une autorisation de programme pour la réalisation des travaux d'aménagement des points d'apport volontaire pour un montant total de 758 000 € TTC décomposée de la façon suivante :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PAV	
758 000 € TTC	
2020	189 500 €
2021	189 500 €
2022	189 500 €
2023	189 500 €

Les dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions, un éventuel emprunt et l'autofinancement sur les 4 ans.

Il est rappelé que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Détermine une autorisation de programme pour la réalisation des travaux d'aménagement des points d'apport volontaire pour un montant total de 758 000 € TTC.
- Valide la répartition sur 4 ans (2020-2023) telle que définie ci-dessus.
- Dit que les dépenses seront prévues au budget annexe « déchets ménagers » en investissement programme 011.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



[Handwritten signature]

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200123-N2020-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2020

Affichage : 31/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT

Le 23 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme CHATRE Muriel, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h19), M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard (arrivé à 19h10), M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul (remplacé par Mme CHATRE Muriel), Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (Mars)

N°2020/N°011

OBJET : DUREE D'AMORTISSEMENT DU PROGRAMME SPECIFIQUE D'AMENAGEMENT DES PAV

M le Vice-Président en charge des finances publiques explique qu'il serait utile de définir une durée d'amortissement pour le programme spécifique d'aménagement des points d'apport volontaire à 12 ans au lieu de 8 ans actuellement.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Détermine la durée d'amortissement de ce programme (011) spécifique d'aménagement des PAV à 12 ans.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200123-N2020-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2020

Affichage : 31/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT

Le 23 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme CHATRE Muriel, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h19), M
LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard (arrivé à 19h10), M
JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M
THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE
Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul (remplacé par Mme CHATRE Muriel), Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS
Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX
Jérémie, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (Mars)

N°2020/N°012

OBJET : MISE A JOUR DE L'APPORT EN CAPITAL A NOVIM (FUSION SEDL ET SEM PAT)

Monsieur le Président rappelle la précédente délibération N°2018-175 actant l'entrée au capital de NOVIM et
ajoute que la collectivité a reçu un courrier d'appel de NOVIM en ce sens. En effet, la collectivité a sollicité
l'accompagnement de la Société d'Equipement et de Développement de la Loire (SEDL), qui fusionné avec la
Société d'Economie Mixte patrimoniale Loire et SEDL) pour devenir NOVIM, afin de porter la construction
d'un ténement immobilier de près de 5 000 m² utile à l'activité (partie bureaux estimée à 500 m²) de la société
GRIZARD sur Pouilly sous Charlieu.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Acte l'entrée au capital de NOVIM pour 110 000.96 € (soit 14 512 actions).
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en investissement
- Autorise M. le Président à réaliser les démarches nécessaires en ce sens ;

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200123-N2020-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2020
Affichage : 31/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT

Le 23 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme CHATRE Muriel, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h19), M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard (arrivé à 19h10), M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul (remplacé par Mme CHATRE Muriel), Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (Mars)

N°2020/N°013

OBJET : VALIDATION D'UN BAIL DE COURTE DUREE POUR L'ENTREPRISE MORERA OCCUPANT D'UN ATELIER PARTAGE DE BELMONT

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie rappelle de la genèse du projet :

En 2012, la Communauté de Communes de l'ex-Canton de Belmont de la Loire avait engagé une réflexion sur la création d'Ateliers Partagés.

En effet, le territoire de l'ex-Canton de Belmont de la Loire se caractérisant par un nombre important de petits artisans dont les moyens économiques, de par la jeunesse de leur entreprise ou de par la conjoncture économique, ne leurs permettaient pas de porter une construction de bâtiment. Pourtant plusieurs d'entre eux travaillaient dans des bâtiments peu fonctionnels et dégradés et étaient à la recherche de locaux vacants.

Face à ce constat la Communauté de Communes avait engagé une réflexion sur la création d'Ateliers Partagés qui permettait :

- De proposer des locaux adaptés à la production artisanale et industrielle présente sur le territoire et sur les tranches de surfaces les plus demandées (petits locaux d'environ 200 m2) ;
- De faciliter l'implantation et/ou le développement d'entreprises en mettant à leur disposition des locaux qu'elles ne trouvaient pas sur le marché ;
- D'inciter et de soutenir la création d'entreprises sur le territoire par la mise à disposition de locaux.

L'existence d'Ateliers Partagés sur la zone d'activités intercommunale des 4 Vents à Belmont permettait de renforcer la logique économique de la zone en accueillant de jeunes entreprises ou des entreprises en croissance qui pourraient par la suite porter un projet immobilier sur cette zone.

Les travaux des 3 Ateliers Partagés se sont achevés à la fin du premier semestre 2014.

Le montant total des travaux s'élève à : 1 329 534,66 € HT

Cette formule d'accueil constitue donc une solution transitoire permettant au porteur de projet de démarrer ou de développer son activité sans avoir à supporter la charge d'investissement immobilier.

Ainsi un système de location par le biais d'une convention d'occupation précaire a été mis en place.

Les entreprises occupant les 3 Ateliers Partagés sont :

- Atelier Partagé n°1 : SR Menuiserie : depuis le 19 septembre 2014
- Atelier Partagé n°2 : MORERA : depuis le 18 juillet 2014
- Atelier Partagé n°3 : Bignon Dervaux : depuis le 1er mars 2016

La demande de l'entreprise MORERA :

Par Délibération en date du 19 septembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la vente de l'Atelier Partagé n°2 suite à la demande de l'entreprise Menuiserie MORERA.

Les démarches administratives de l'entreprise MORERA, dans le cadre son acquisition, prennent du temps.

Pour que cette entreprise puisse continuer à exercer son activité au sein de l'Atelier Partagé n°2 pendant la durée de ses démarches dans le but de pouvoir accéder à l'acquisition du bâtiment, il a été convenu, entre le Dirigeant de l'entreprise et la Communauté de Communes, de signer un contrat de bail de courte durée d'un an renouvelable deux fois dans la limite de 36 mois.

Ce contrat de bail sera à effet rétroactif et viendra dans la continuité de la convention d'occupation précaire qui a démarré le 18 juillet 2014 pour se terminer le 17 juillet 2019 inclus. Il démarrera donc le 18 juillet 2019 et prendra fin, pour la première année, le 17 juillet 2020 inclus.

Son renouvellement, s'il a lieu, se fera de façon expresse.

Le loyer de ce contrat de bail de courte durée sera identique à celui de la convention d'occupation précaire, à savoir 2 096,31 € mensuels hors taxes et hors charges et sera indexé annuellement dans les mêmes conditions.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat de bail de courte durée à passer entre l'entreprise de Menuiserie Bernard MORERA et Charlieu Belmont Communauté avec effet du 18 juillet 2019 au 17 juillet 2020 pour un loyer mensuel de 2 096.31 € HT et hors charges (selon le projet de bail défini).
- Dit que les recettes seront prévues au budget annexe ateliers partagés en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200123-N2020-013A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2020

Affichage : 14/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT

Le 23 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme CHATRE Muriel, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h19), M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard (arrivé à 19h10), M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul (remplacé par Mme CHATRE Muriel), Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (Mars)

N°2020/N°014

OBJET : CONVENTIONS AVEC LES STRUCTURES ENFANCE JEUNESSE PERIODE 2020-2021 : ACCUEIL DE LOISIRS, MULTI-ACCUEILS, MICRO- CRECHES PAEJ

Madame la Vice-Présidente en charge des services à la personne explique que le contrat enfance jeunesse s'est terminé au 31/12/2019. La Prestation de Service Enfance Jeunesse n'existe plus.

A partir du 01^{er} janvier 2020, la CAF va contractualiser directement avec chaque organisateur pour verser un bonus territoire, selon des modalités encore à définir.

Le calcul se fera à la place pour les multi-accueils et à l'heure réalisée pour les accueils de loisirs. L'année de référence étant 2019, les montants de référence sont encore inconnus.

A ce jour, les informations transmises par la CAF étant insuffisantes, les conventions proposées prévoient une révision du montant de la subvention possible, sur décision du conseil communautaire.

Il paraît cependant important de signer une convention avec les structures associatives pour faciliter leur trésorerie en versant un acompte au plus tôt. La durée choisie pour les conventions est de 2 ans pour se caler sur la Convention Territoriale Globale. Pour l'année 2020, pas de financement de la MSA dans le cadre du bonus territoire.

Mme DUGELET explique que les éléments transmis par les structures appellent un examen détaillé et un positionnement préalable de la CAF. Afin de prendre le temps d'examiner en détail les évolutions envisagées par les structures, de définir avec les communes les frais liés aux locaux communaux mis à disposition des gestionnaires d'activité et d'avoir une confirmation du niveau d'aide de la CAF, **il est proposé un conventionnement initial à hauteur des subventions nettes 2018 de la Communauté :**

	Subvention nette 2018	Acompte 2020 90%	Acompte 2020 45% selon conventions
ALSH MJC Charlieu	33 258.24€	29 932.42 €	
AFR Pouilly sous Charlieu	25 432.00€	22 888.80 €	

MJC Briennon	14 722.00 €	13 249.80 €	
Ressins Villages	40 000.00€	36 000.00 €	
Accueil Jeunes MJC Charlieu	36 481.70€	32 833.53€	
MJC Saint Denis de Cabanne	25 231.13€	22 708.02€	
PAEJ	15 000€	13 500€	
Micro crèche Cuinzier	7 500€		3 375€
Micro crèche Pouilly sous Charlieu	7 500€		3 375€
Micro crèche Briennon	7 500€		3 375€
Micro crèche Saint Denis de Cabanne	7 500€		3 375€
Multi accueil Ecoche	28 588.58€	25 729.72	
Multi accueil Vougy	35 735.22€	32 161.70	
Multi accueil Charlieu	35 679.81€	32 111.83	

Les projets de convention ont été adressés aux conseillers communautaires (3 conventions-type : celle pour les micro-crèches, celle pour les accueils de loisirs et celles pour les multi-accueils)

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à signer les projets de convention (sur la base des conventions type annexés à la présente délibération) avec chacune des structures sur la base des financements 2018 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus.
- Autorise le versement à 90% (ou 45% pour les micro-crèches) du montant net de la subvention 2018 à la signature des conventions (tableau ci-dessus)
- Précise que des avenants seront à prévoir dans le courant de l'année en fonction des décisions et ajustements de budgets qui seront faits.
- Dit que les dépenses seront prévues au budget enfance jeunesse en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200123-N2020-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2020

Affichage : 31/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT

Le 23 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme CHATRE Muriel, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h19), M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard (arrivé à 19h10), M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul (remplacé par Mme CHATRE Muriel), Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (Mars)

N°2020/N°015

OBJET : PISCINE NOUVELLE : AVENANT DE PROLONGATION DE MISSION AMO

Monsieur le Président rappelle que Charlieu-Belmont Communauté dispose d'un marché pour la réalisation d'une mission de programmiste préalable à la construction d'une piscine intercommunale sport et loisirs. Ce marché a été conclu avec D2X pour une durée de 18 mois à compter de la notification valant ordre de service. Le montant de ce marché est de 31 225€ HT soit 37 470 € TTC.

Le présent avenant propose une modification du calendrier d'exécution du marché afin de finaliser la mission déléguée au Prestataire D2X.

Cette modification fait référence au 5ème alinéa de l'article 139 du code des marchés publics applicable, car il ne présente pas de modification substantielle du présent marché.

Pour mémoire :

Le marché initial prévoyait une durée de 18 mois à compter de la date de notification.

OS N°1 : notification et lancement de la phase N°1 (Définition de 3 scénarii)

Durée = 8 mois et 9 jours (du 11 juillet 2018 au 20 mars 2019)

OS N°2 : notification et lancement de la phase N°2 (Réalisation d'un programme chiffré et phasé)

Durée = 5 mois (du 20 mars au 19 août 2019)

OS N°3 : notification et lancement de la phase N°3 (Tranche optionnelle = AMO pour la désignation d'un architecte)

Durée = 4 mois (du 20 août 2019 au 19 décembre 2019)

OS N4 : suspension de l'exécution des prestations désignées par l'OS n°3 à compter du 20/12/2019, date de début des vacances scolaires, du fait d'absence d'intervention du prestataire pendant la durée de la consultation du jury, démarrée au 9/12/2019 pour une durée de 36 jours jusqu'au 13/01/2020.

L'OS précise la reprise de de son travail au 14/01/2020

Durée des OS à ce jour = 17 mois et 9 jours

Compte tenu de la date initiale de fin de marché étant prévue au 3 février 2020 ;

Compte tenu du fait que le jury de concours, organisé pour la désignation d'un architecte, est en cours pour la durée de l'année 2020 (date estimée de choix fixée à l'été) ;
Compte tenu de la nécessité de finaliser le travail d'accompagnement de Charlieu Belmont Communauté dans la phase optionnelle d'AMO pour la désignation d'un architecte ;
Il est proposé de prolonger la durée du marché avec D2X jusqu'au 31/12/2020 au plus tard, soit une prolongation de 10 mois et 29 jours.

Le présent avenant n'a aucune incidence financière et ne modifie pas le montant du marché.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide l'avenant n°1 du marché pour la réalisation d'une mission de programmiste préalable à la construction d'une piscine intercommunale sport et loisirs pour une prolongation de la durée du contrat jusqu'au 31/12/2020
- Autorise M. le Président à signer ledit document et tous les autres documents afférents,
- Rappelle que les dépenses sont prévues au budget annexe dédié à ce projet.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



07/MES DOCS/CCCU/DELIB 2020-015 VU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200123-N2020-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2020

Affichage : 10/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT

Le 23 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme CHATRE Muriel, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h19), M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard (arrivé à 19h10), M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul (remplacé par Mme CHATRE Muriel), Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (Mars)

N°2020/N°016

OBJET : REAJUSTEMENT DU PROGRAMME POUR LE MUSEO'PARC DU MARINIER

Monsieur le Vice-président en charge du tourisme rappelle que par une délibération du 18/10/2018, le conseil communautaire a validé le plan de financement suivant avec une autorisation donnée au président pour signer les marchés de travaux (parc extérieur + scénographie péniche) dans la limite de 490 000 € HT.

Monsieur le Vice-président en charge du tourisme présente les éléments de la mise à jour du plan de financement :

Les montants réels pour les travaux extérieurs du Parc se sont montés à 433 020 € HT. Le montant prévisionnel affecté pour la réhabilitation de la péniche est très serré et nécessitera de conduire des choix d'aménagement. Le poste « honoraires » est moins important que prévu.

Suite aux intempéries de l'été 2019 (gros orages), il a été nécessaire de refaire l'engazonnement pour un coût HT de 7 075 €.

La subvention FEADER obtenue est finalement de 300 000 €.

Au regard de ces éléments, et afin de ne pas trop se contraindre dans les choix de la scénographie de la péniche musée, il est demandé au conseil communautaire de revoir le budget attribué à l'ensemble du projet et d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux dans la limite d'un montant HT de 500 020 €, dont 67 000 € pour la péniche musée.

Le plan de financement du projet serait ainsi (hors reprise de l'engazonnement) :

DEPENSES HT		RECETTES		
Travaux Parc extérieur	433 020 €	Région ARA	100 000 €	18 %
Réhabilitation et scénographie péniche	67 000 €	Europe : FEADER	300 000 €	56 %
Honoraires	38 000 €	Autofinancement	138 020 €	26 %
TOTAL	538 020 €	TOTAL	538 020 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide le plan de financement à jour pour le projet de réaménagement du Muséo'parc du Marinier tel que présenté ci-dessus.
- Autorise M. le Président à signer les marchés de travaux dans la limite d'un montant HT de 500 020 €, dont 67 000 € pour la péniche musée
- Dit que les dépenses et les recettes seront prévues au budget principal en section d'investissement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALERGE



07/MES DOCS/CCCOU/DELIM 2020-016 v4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200123-N2020-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2020

Affichage : 31/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT

Le 23 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme CHATRE Muriel, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h19), M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard (arrivé à 19h10), M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M GROUILLER Jean-Paul (remplacé par Mme CHATRE Muriel), Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (Mars)

N°2020/N°017

OBJET : REVISION DU REGLEMENT D'INTERVENTION POUR LES MANIFESTATIONS D'INTERET INTERCOMMUNAL

Monsieur le Président explique qu'un règlement d'attribution de subventions pour les manifestations d'intérêt communautaire a été validé par le conseil du 28 novembre 2013 (délibération n°2013/n°201). Ce même règlement a été modifié par le conseil du 25 novembre 2015 (délibération n°2015/n°160) pour modifier la date limite pour le dépôt des dossiers (fixée au 15 juin de chaque année).

Ce règlement prévoit par ailleurs que les dossiers présentés devront être examinés pour avis par la commission tourisme culture communication avant d'être soumis au vote du conseil communautaire.

En 2020, année électorale, il y a de fortes probabilités pour que la commission tourisme culture communication ne soit pas désignée puis réunie suffisamment tôt pour permettre de conserver le calendrier d'examen des dossiers de demandes de subventions (décision doit être donnée dans un délai de 2 mois à compter de la date limite du 15 juin).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Prévoit pour cette année 2020, et par dérogation au règlement d'attribution du dispositif, que ce soit le bureau, composé du Président et des vice-présidents, qui examine et formule un avis sur les dossiers avant validation par le conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200123-N2020-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2020

Affichage : 31/01/2020